



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 1305

Texte de la question

RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

M. le président. La parole est à M. Pierre-Louis Fagniez, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Louis Fagniez. Monsieur le ministre de la santé et de la protection sociale, notre système de protection sociale est confronté à de graves difficultés. Le Gouvernement s'est engagé dans la réforme. Votre objectif est de soigner mieux en dépensant mieux, principe auquel on ne peut que souscrire. Pour mener à bien cette importante réforme, vous avez lancé une vaste concertation avec les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs concernés. Ce matin même, vous avez été auditionné par la mission parlementaire, dirigée avec autorité par notre cher Président. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Parmi les axes évoqués figure le dossier médical partagé, dont nous sommes nombreux à reconnaître, à l'instar de tous les spécialistes, l'efficacité en matière de coordination des soins.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce dossier médical partagé et les modalités de son développement ? Plus généralement, quel est l'état d'avancement de la réforme que vous pilotez ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Dans le cadre du calendrier fixé par le Premier ministre, Xavier Bertrand et moi-même sommes en train de préparer le plan de réforme de l'assurance maladie, qui comportera plusieurs étapes.

La première étape passe par un nouveau mode de gestion, de gouvernance, de pilotage de l'assurance maladie. Et j'ai l'honneur d'annoncer à la représentation nationale que, dès vendredi, la plupart des responsables des syndicats et des partenaires sociaux, qui s'occupent aujourd'hui déjà de l'assurance maladie, viendront au ministère de la santé et de la protection sociale.

La deuxième étape passe par la responsabilisation des Français : usagers, malades, mais aussi professionnels de santé. Nous souhaitons que chaque Français dispose obligatoirement d'un dossier médical partagé. Les syndicats de médecins libéraux ont accepté cette idée et choisi de jouer le jeu.

Les médecins pourront connaître en quelques minutes tous les actes médicaux, tous les traitements et les antécédents du patient. La mise en place de ce dossier permettra d'améliorer la coordination des soins, le suivi des patients, la collection des données épidémiologiques dont notre système de santé publique a cruellement besoin, et enfin d'améliorer l'évaluation des pratiques médicales par les professions de santé elles-mêmes.

En conclusion, monsieur le député, c'est un système « gagnant-gagnant » : gagnant pour le malade, dont les soins et les traitements seront mieux coordonnés, pour le médecin qui sera mieux informé et plus vite, et surtout

pour l'assurance maladie, puisqu'on va enfin pouvoir éviter les pratiques doubles ou triples, en tout cas injustifiées.

Voilà comment j'entends renforcer la responsabilisation des Français... à l'inverse de ce qu'avait fait l'actuelle opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1305

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mai 2004